

Le 28 janvier 2005

## NOTE DE SERVICE

**Destinataires:** Sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels fédérales

**Expéditeur:** Allan Brender, Directeur principal, Secteur de la réglementation, Division de l'actuariat

**Objet:** Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné (assurance-vie) 2004

**C.c:** Actuaires désignés des sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels fédérales

---

Les Instructions de dépôt de la section A.9 du *Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné, 2004*, mentionnent que les copies du Rapport de l'actuaire désigné (RAD) et des documents connexes doivent être envoyées à la Division des pratiques comptables et de l'information financière du BSIF, à Ottawa.

Nous désirons vous informer que ce service porte maintenant le nom de **Division de l'information réglementaire**. Son adresse postale est le **255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2**.